

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES
Groupe de travail
Séance du Mercredi 24 janvier 2007 – 15 h
« Épargne retraite »

Document N°7
<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

L'épargne en prévision de la retraite en 2003-2004

DREES, Etudes et résultats – N° 500 – juin 2006

détention de valeurs mobilières, qui avait nettement progressé entre 1998 et 2000, a reculé en 2004 et a retrouvé son niveau de 1992, concernant désormais 24,2 % des ménages (Guillaumat-Tailliet *et al.*, 1998). 9,2 % des ménages détenaient par ailleurs un PEP, mais la détention de ce type de produit était, en 2004, en net recul en raison de taux de rendement plus bas qu'à leur création et de la suppression, en 1995, de la prime d'État destinée aux ménages non imposables ou à faibles revenus.

La détention de produits d'épargne de long terme augmente avec le revenu du ménage

Chacun de ces produits d'épargne est détenu d'autant plus fréquemment que le niveau de revenu du ménage est élevé¹ (graphique 2). Cet effet du revenu est assez général, puisqu'il apparaît aussi pour les livrets d'épargne qui sont pourtant très répandus (plus de 80 % des ménages en détiennent au moins un) et pour la détention d'immobilier locatif.

Les ménages ayant un revenu mensuel net inférieur à 2 500 euros sont ainsi peu nombreux à détenir un produit d'épargne retraite. Ce n'est qu'à partir de ce seuil de revenu que la part des ménages détenteurs d'une épargne retraite dépasse 10 % pour atteindre environ 30 % dans les tranches de revenus les plus élevés.

Le profil des ménages détenteurs d'un PEP est relativement proche, avec moins de 10 % de bénéficiaires jusqu'à des revenus mensuels inférieurs à 2 500 euros. La progression apparaît toutefois moins importante pour les hauts revenus, avec 15 % de PEP détenus.

Le profil de détention de valeurs mobilières ou d'une assurance vie paraît, quant à lui, plus progressif. La proportion de ménages détenant des valeurs mobilières ou une assurance vie atteint ainsi 10 % à 20 %, lorsque le revenu mensuel des ménages est inférieur à 1 000 euros, puis s'accroît ensuite fortement parmi les ménages les plus aisés, atteignant 50 % pour l'assurance vie et 75 % pour les valeurs mobilières.

■ Une épargne qui atteint son maximum entre 40 et 60 ans

L'âge de la personne de référence du ménage influence également la détention de différents produits d'épargne, mais dans une moindre mesure que le revenu (graphique 3). Pour la plupart de ces produits, à l'exception de l'épargne retraite, on observe un accroissement de leur détention jusqu'à 30 ans, puis une très légère baisse à partir de 60 ans. Concernant les produits d'épargne retraite, leur détention s'accroît de façon régulière jusqu'à environ 40 ans, se stabilise entre 40 et 59 ans, puis chute à partir de 60 ans pour devenir quasiment nulle. Ces produits sont en effet liquidés au moment du départ en retraite qui s'effectue le plus souvent entre 60 et 65 ans.

1. Le revenu mensuel du ménage est composé de l'ensemble des revenus d'activité ou de remplacement perçus; il ne s'agit donc pas de niveau de vie (revenu corrigé de la composition familiale). L'effet de la composition familiale est analysé ultérieurement dans le cadre d'une régression logistique. Par ailleurs, dans l'enquête Patrimoine, le revenu n'est déclaré que par tranche ce qui nécessiterait de recourir à différentes hypothèses pour estimer le niveau de vie du ménage.

E-1

L'enquête Patrimoine 2003-2004

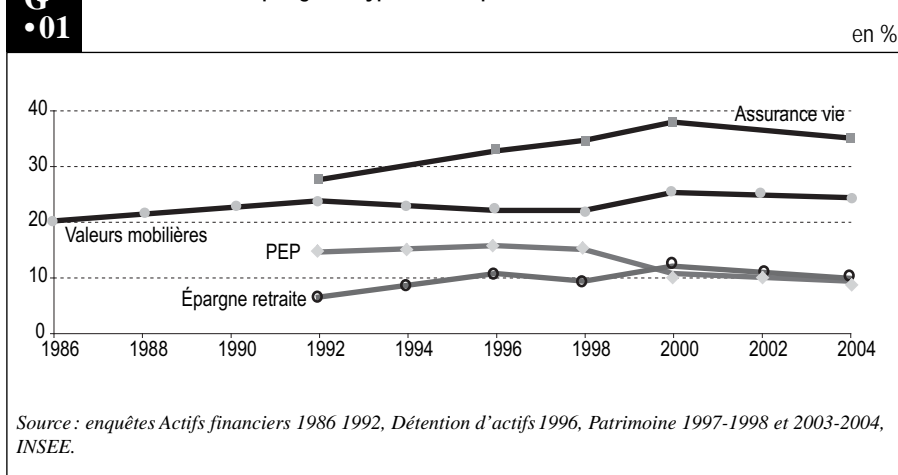
Appelées « Actifs financiers » en 1986 et 1992, puis « Patrimoine » à partir de 1998, les enquêtes Patrimoine de l'INSEE permettent d'avoir une vision de l'ensemble des composantes du patrimoine d'un ménage.

L'enquête Patrimoine 2003-2004 recense tous les types d'actifs financiers, immobiliers et professionnels détenus par le ménage, ainsi que les emprunts qu'il a souscrits. L'éventail d'actifs financiers pris en compte est assez large et comprend notamment les comptes-chèques, les livrets d'épargne (livret A, CODEVI, LEP...), l'épargne « logement » (CEL, PEL), l'épargne salariale, les PEP, les produits d'épargne retraite et d'assurance vie et enfin l'ensemble des valeurs mobilières (PEA, actions...). Cette enquête comporte aussi des informations très complètes sur les facteurs explicatifs des comportements patrimoniaux : biographie familiale et professionnelle, héritages et donations, revenus et situation financière. L'enquête Patrimoine 2003-2004 interroge également le ménage sur les motifs pour lesquels il détient ou ne détient pas un certain type d'actifs. Le ménage choisit une seule réponse parmi plusieurs possibles. Dans le questionnaire, certains motifs de détention sont communs à tous les produits, comme le fait de réaliser un bon placement, la volonté de bénéficier d'un avantage fiscal ou le fait que le produit ait été ouvert par un tiers. Néanmoins, plusieurs motifs sont spécifiques à la détention de certains produits. Ainsi, le fait que l'argent soit disponible ou que ce soit un placement sûr sont des motifs de détention des livrets d'épargne qui ne sont pas proposés pour le PEP, l'épargne retraite, l'assurance vie et les valeurs mobilières. À l'inverse, l'intention d'en faire bénéficier un proche ou la volonté de se constituer un complément de retraite ne sont pas des motifs proposés pour la détention d'un livret d'épargne. Par ailleurs, le motif de détention de certains produits n'est pas demandé dans l'enquête Patrimoine, comme dans le cas de l'immobilier locatif.

Le motif de détention déclaré au moment de l'enquête peut être différent de celui à l'origine de la souscription du produit. Ainsi, une personne de 50 ans peut déclarer détenir une assurance vie pour préparer sa retraite, alors qu'elle l'a ouverte il y a plusieurs années parce qu'elle considérait ce produit comme un bon placement. Le motif de détention peut donc varier au cours du cycle de vie.

2

G-01 taux de détention par grand type d'actifs patrimoniaux



E-2

Les produits étudiés

Les produits d'épargne retraite

Les produits d'épargne retraite complémentaire volontaire : par exemple la Préfon (régime par points destinés aux agents de l'État et collectivités territoriales), le COREM (ex-CREF, s'adressant aux enseignants et aux adhérents des mutuelles de la Fonction publique).

Les régimes de retraite surcomplémentaire : ils ont pour objet d'offrir une couverture collective liée à l'activité professionnelle venant compléter les pensions de retraite acquises au titre du régime de base et des régimes complémentaires (d'où leur appellation « retraites surcomplémentaires »). De tels dispositifs concernent les grandes entreprises ou certains secteurs d'activité comme la banque, les assurances et l'énergie.

Le Plan d'épargne populaire (PEP)

Le PEP, mis en place en 1990, a pour objectif de favoriser une épargne de long terme. Les versements périodiques sont affectés soit à un compte de dépôt rémunéré (PEP bancaire), soit à un contrat d'assurance vie (PEP assurance). La sortie peut s'effectuer sous forme de capital ou de rente viagère.

L'assurance vie

L'assurance vie permet de faire fructifier des fonds tout en poursuivant un but de protection familiale ou un objectif à long terme comme, par exemple, la retraite. Chaque contrat d'assurance vie comporte des dispositions spécifiques. L'assuré a le choix entre une sortie unique en capital ou une sortie fractionnée (il récupère ses avoirs à chaque fois qu'il le souhaite). Le contrat peut aussi prévoir une sortie sous forme de rente viagère. Dans ce dernier cas, les capitaux sont transformés en une rente qui sera versée jusqu'au décès de l'assuré. La rente peut être aussi versée pendant une durée limitée : il s'agit, la plupart du temps, d'une rente certaine, l'assureur s'engageant, par exemple, à la verser pendant cinq, dix ou quinze ans.

Les valeurs mobilières

Les valeurs mobilières (actions, SICAV ou Fonds commun de placement détenus sur un plan d'épargne en actions ou sur compte titres) peuvent être détenues également en prévision de la retraite. Mis en place en 1992, le PEA a pour objectif de favoriser le placement en actions sur une durée de moyen terme. La sortie peut s'effectuer soit sous forme de rente, soit en capital.

Deux nouveaux dispositifs d'épargne retraite

La réforme de 2003 institue deux nouveaux dispositifs d'épargne retraite : le Plan d'épargne retraite populaire (PERP) et le Plan d'épargne pour la retraite collectif (PERCO). La mise en place de ces deux produits étant postérieure à l'enquête Patrimoine 2003-2004, ils ne sont par conséquent pas pris en compte dans cette étude.

En dehors du revenu et de l'âge, d'autres facteurs, tels que le statut professionnel, les diplômes ou la situation familiale peuvent influencer sur la détention de produits d'épargne. Pour repérer l'effet propre de chacun de ces facteurs, souvent liés entre eux, sur la détention des produits d'épargne considérés, une analyse « toutes choses égales par ailleurs » a été réalisée en utilisant une régression logistique (tableau 1) sur le fait de détenir au moins l'un des quatre produits repérés dans l'enquête Patrimoine comme permettant de prépa-

rer sa retraite (PEP, épargne retraite, assurance vie, valeurs mobilières et épargne retraite).

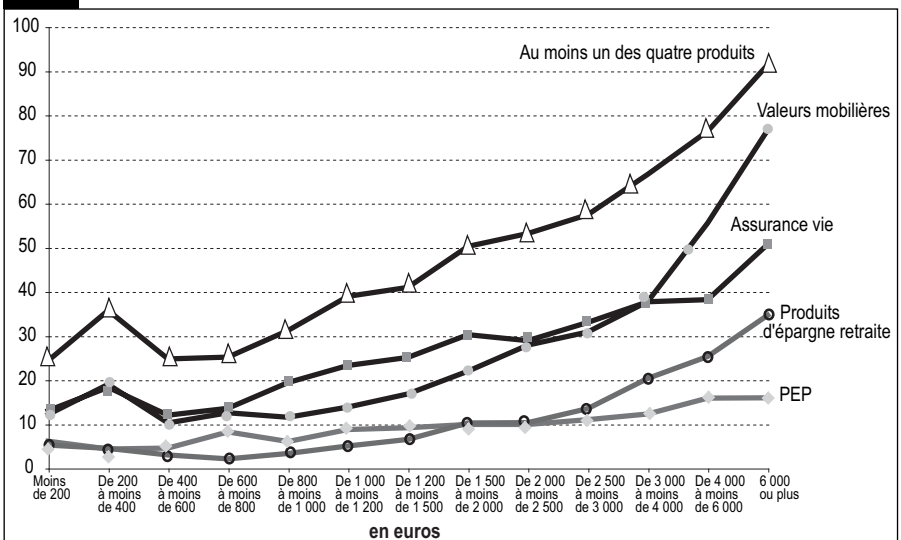
■ Des produits plus souvent utilisés par les indépendants et les ménages propriétaires de leur logement

Cette analyse « toutes choses égales par ailleurs » confirme les observations descriptives précédentes, en particulier le fait que la détention d'un produit s'accroît avec le niveau du revenu net du ménage et que l'âge a peu d'influence. Ainsi, seuls les individus âgés de moins de 35 ans se distinguent avec une proba-

G-02

part de la détention du produit par tranche de revenu mensuel du ménage

en %



Lecture : 50% des ménages dont les revenus mensuels sont compris entre 1 500 et 2 000 euros détiennent au moins un des quatre produits – PEP, épargne retraite, assurance vie, valeurs mobilières.

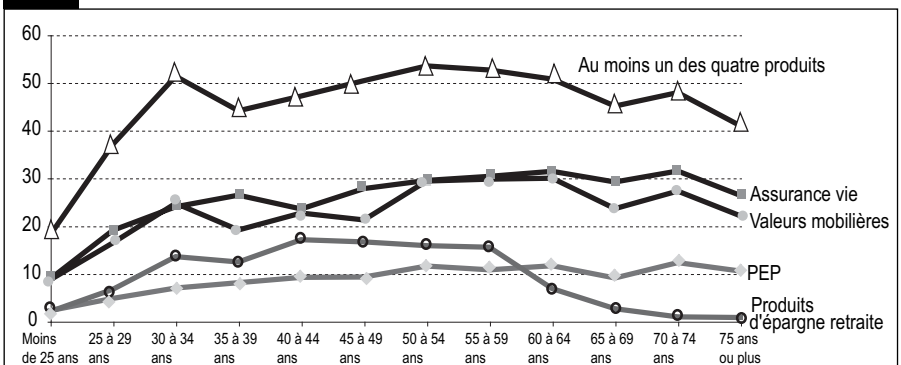
Champ : ménages dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : enquête Patrimoine 2003-2004, INSEE.

G-03

part de la détention du produit par classe d'âge de la personne de référence

en %



Lecture : 17% des ménages dont la personne de référence appartient à la classe d'âge des 40-44 ans possèdent un produit d'épargne retraite.

Champ : ménages dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : enquête Patrimoine 2003-2004, INSEE.

T 01 facteurs explicatifs de la détention d'au moins un des quatre produits étudiés

	Coefficient
Tranche de revenu mensuel du ménage	
<i>Moins de 1200 euros</i>	<i>Référence</i>
De 1200 à 2000 euros	0,48 ***
De 2000 à 3000 euros	0,78 ***
De 3000 à 4000 euros	1,09 ***
Plus de 4000 euros	1,61 ***
Tranche d'âge de la personne de référence du ménage	
Moins de 35 ans	-0,19 **
De 35 à 39 ans	ns
De 40 à 44 ans	ns
<i>De 45 à 49 ans</i>	<i>Référence</i>
De 50 à 54 ans	ns
De 55 à 59 ans	ns
De 60 à 64 ans	ns
Plus de 65 ans	ns
Situation familiale	
Vie en couple	ns
<i>Personne sans conjoint</i>	<i>Référence</i>
<i>Sans enfants</i>	
<i>Référence</i>	<i>Référence</i>
1 enfant	ns
2 enfants	ns
3 enfants et plus	-0,26 ***
Diplôme le plus élevé obtenu par la personne de référence du ménage	
Pas de diplôme	-0,82 ***
Diplôme inférieur au bac	-0,37 ***
<i>Baccalauréat</i>	<i>Référence</i>
BTS DUT	
1 ^{er} et 2 ^e cycles universitaires	ns
3 ^e cycle universitaire	0,46 ***
Statut professionnel de la personne de référence du ménage	
Salarié du secteur public	ns
Indépendant	0,58 ***
<i>Salarié du secteur privé</i>	<i>Référence</i>
Statut d'occupation du logement du ménage	
Locataire	-0,70 ***
Propriétaire accédant	-0,44 ***
<i>Propriétaire non accédant</i>	<i>Référence</i>
Constante	0,06

Lecture: les effets de chaque facteur du modèle Logit sont présentés en écart par rapport à une situation de référence. Cet écart est d'autant plus significatif que le coefficient qui le mesure a une faible probabilité d'être nul. Cette probabilité peut être inférieure à 1% (coefficient très significatif, noté ***), comprise entre 1% et 5% (**), comprise entre 5% et 10% (*) ou encore supérieure à 10% (coefficient non significatif, ns). Ainsi, « toutes choses égales par ailleurs », les ménages ayant eu trois enfants ou plus ont une probabilité significativement plus faible (au seuil de 1%) qu'un ménage sans enfants de détener au moins un des quatre produits d'épargne examinés ici.

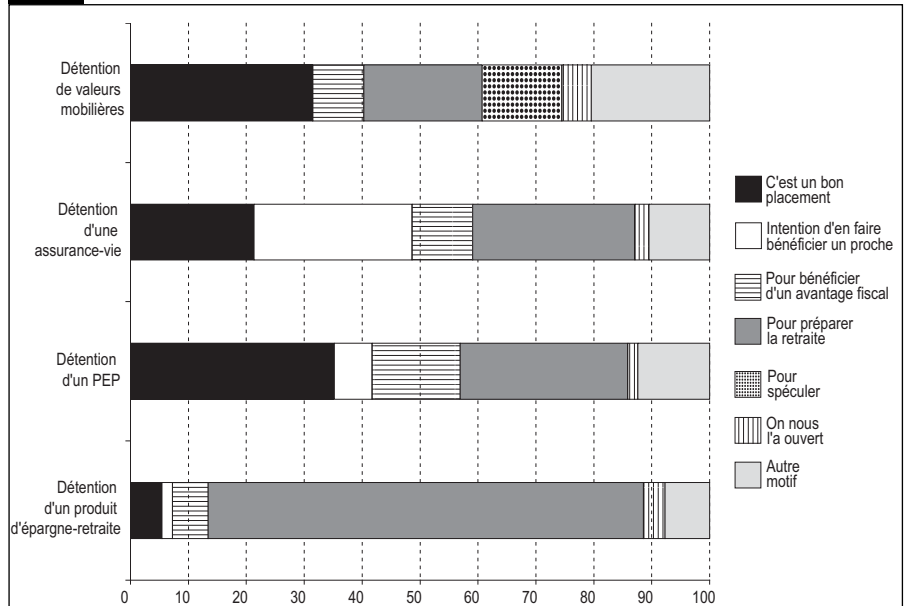
Champ: ménages dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source: enquête Patrimoine 2003-2004, INSEE.

bilité plus faible de détener au moins un des quatre produits d'épargne étudiés. Les ménages les plus jeunes privilégieraient donc plutôt d'autres types de placements que la constitution d'une épargne de long terme, comme l'épargne de précaution ou l'accèsion à la propriété.

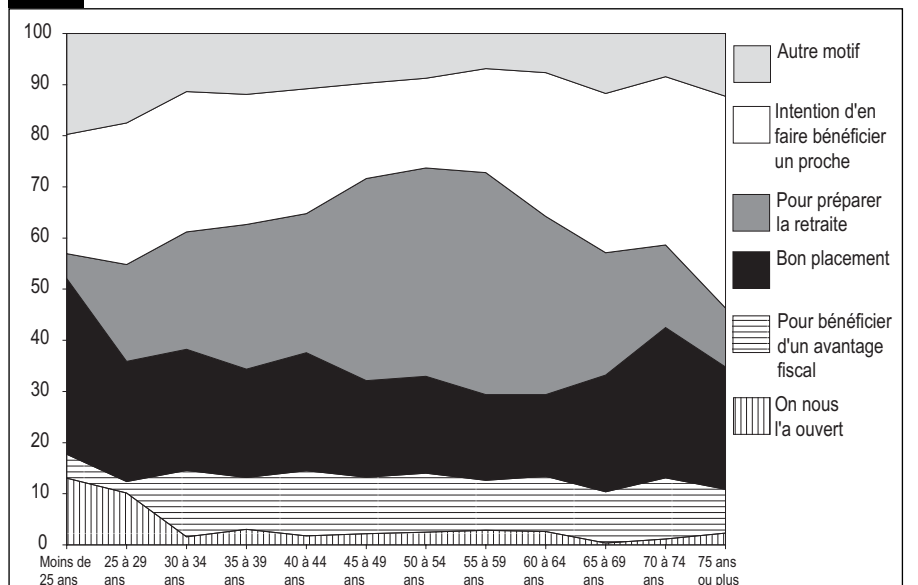
La détention de produits de long terme apparaît aussi d'autant plus fréquente que le niveau de diplôme est élevé. Le statut professionnel joue également un rôle notable: les salariés, du secteur public comme du privé, consacrent une part moins importante de leur revenu à l'épargne de long terme que les

G 04 répartition des différents motifs de détention d'un PEP, d'un produit d'épargne retraite, d'une assurance vie ou de valeurs mobilières en %



Champ: ménages dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Source: enquête Patrimoine 2003-2004, INSEE.

G 05 répartition des motifs de détention d'une assurance vie par classe d'âge de la personne de référence en %



Champ: ménages dont la personne de référence n'est pas étudiante et détenant un produit d'assurance vie.
Source: enquête Patrimoine 2003-2004, INSEE.

indépendants. Les revenus d'activité de ces derniers étant plus fluctuants, cela les incite probablement à constituer une épargne de précaution importante (Blanpain, 2000).

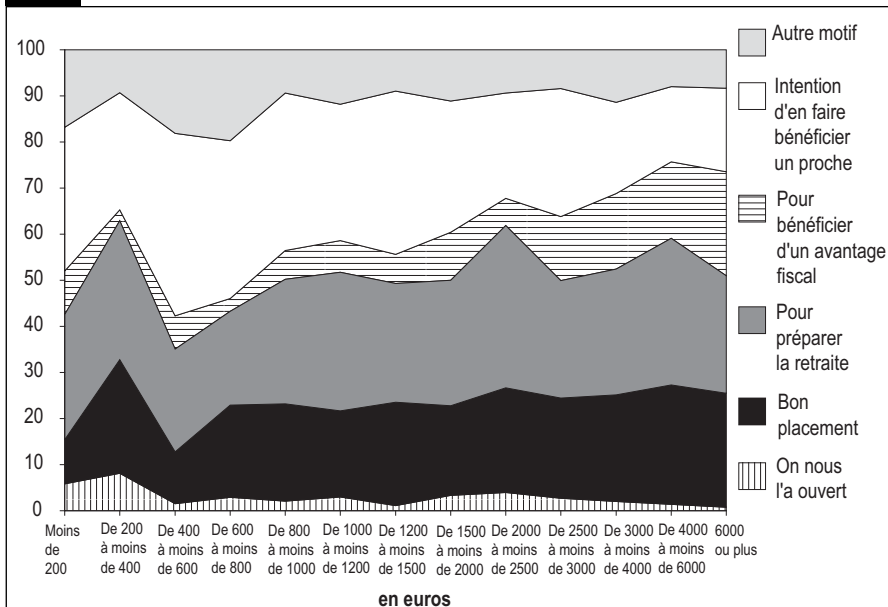
Parmi les autres facteurs expliquant la détention des produits d'épargne

considérés, plusieurs sont liés au revenu disponible du ménage et confirment que l'épargne est plus fréquente lorsque ses moyens financiers sont plus importants. Ainsi, les personnes locataires de leur logement et les accédants à la propriété qui remboursent encore un emprunt ont

des charges mensuelles importantes qui diminuent le revenu qu'ils peuvent consacrer à ce type d'épargne. De même, les familles nombreuses ont une moindre propension à épargner que les autres.

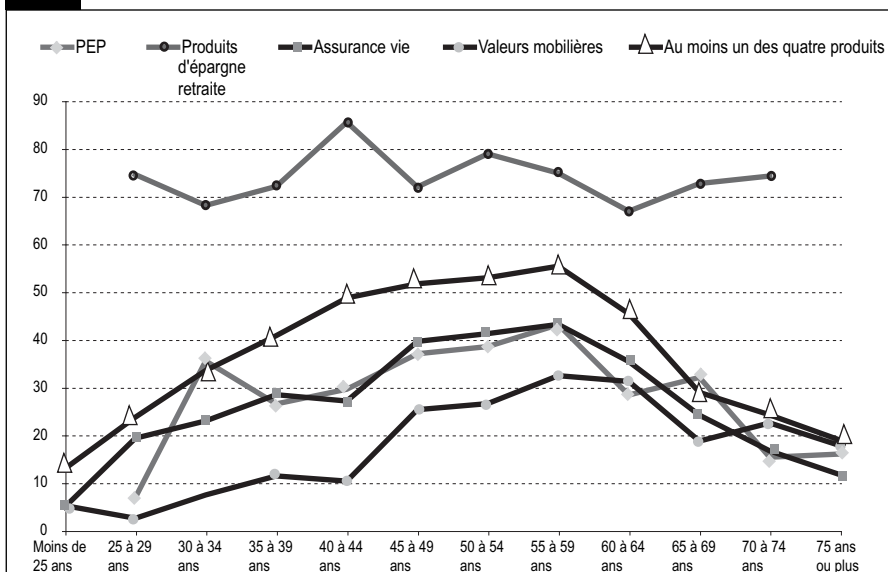
Entre un cinquième et trois quarts des produits d'épargne de long terme sont détenus en vue de la retraite

G 06 répartition des motifs de détention d'une assurance vie par tranches de revenu mensuel net du ménage en %



Champ : ménages dont la personne de référence n'est pas étudiante et détenant un produit d'assurance vie.
Source : enquête Patrimoine 2003-2004, INSEE.

G 07 détenteurs du produit pour motif de retraite par classe d'âge de la personne de référence du ménage en %



Lecture : parmi les ménages dont la personne de référence a entre 55 et 59 ans et qui détiennent une assurance vie, 43 % déclarent détenir le produit en vue de préparer leur retraite.

Champ : ménages dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : enquête Patrimoine 2003-2004, INSEE.

En moyenne, pour les quatre produits d'épargne de long terme examinés ici, la préparation de la retraite est un motif de détention invoqué par 39% des ménages qui en possèdent, mais avec des fréquences assez variables d'un produit à l'autre (graphique 4). La volonté d'effectuer un bon placement est avancée en moyenne par 31 % des ménages détenant au moins un des produits, alors que 17% souhaitent en faire bénéficier un proche.

Les produits d'épargne retraite² sont logiquement, pour 75 % des ménages qui les détiennent, un moyen d'acquiescer des annuités de rente viagère, et sont donc avant tout, quel que soit l'âge de leurs détenteurs, souscrits en vue de la retraite.

Préparer sa retraite est aussi le premier motif invoqué pour la souscription d'une assurance vie (27 % des ménages), devant l'intention d'en faire bénéficier un proche (26%), ou le fait de réaliser un bon placement (22 %).

La détention d'un PEP et de valeurs mobilières en vue de la retraite est également fréquente (resp. 27 % et 21 %), bien que « faire un bon placement » soit le motif le plus souvent avancé pour ces deux produits (resp. 35 % et 30 %).

Épargner en vue de la retraite est une préoccupation surtout liée à l'âge

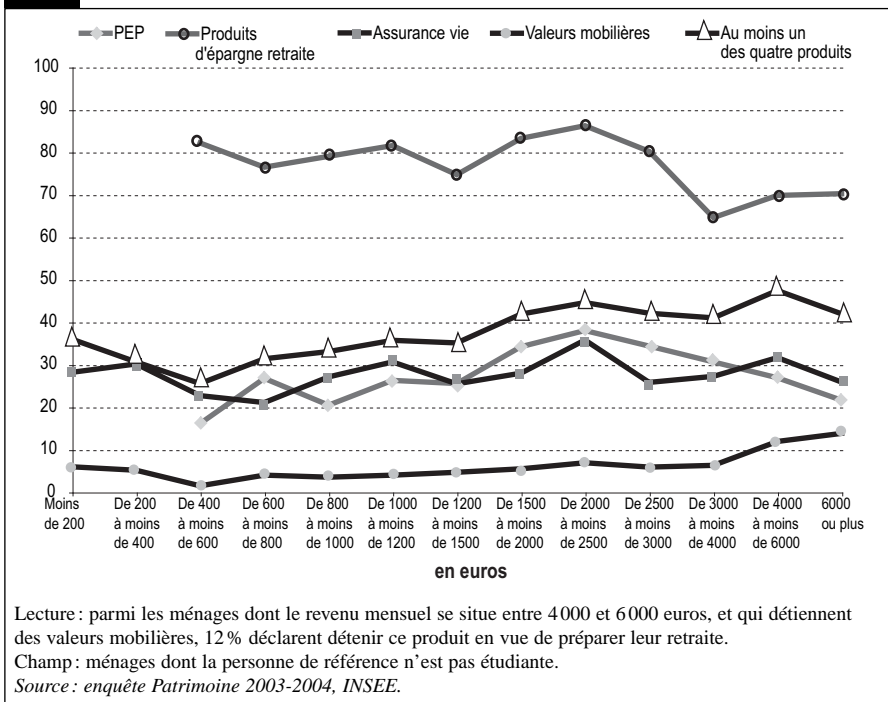
Dans le cas de l'assurance vie (graphique 5), les détenteurs de moins de 30 ans cherchent toutefois plutôt à réaliser un bon placement qu'à préparer leur retraite; pour 10 % d'entre eux, il s'agit d'un produit qu'on leur a ouvert.

2. Rappelons que l'enquête Patrimoine 2003-2004 étant antérieure à la réforme des retraites d'août 2003, elle n'intègre pas, par conséquent, le PERP (Plan d'épargne retraite populaire) et le PERCO (Plan d'épargne retraite collectif), mis en place dans le cadre de cette réforme et destinés à permettre à tous de se constituer une épargne retraite spécifique.

G
08

détention du produit pour motif de retraite par tranche de revenu mensuel du ménage

en %



Lorsque la personne de référence du ménage est âgée de 35 à 65 ans, souscrire une assurance vie pour « préparer la retraite » est le premier motif invoqué. Après 65 ans, la plupart des ménages ont liquidé leur retraite, la détention d'une assurance vie est alors motivée principalement par l'intention d'en faire bénéficier un proche.

Les motifs de détention d'une assurance vie varient aussi sensiblement selon le niveau de revenu des ménages (graphique 6). La détention de ce produit, afin de bénéficier d'un avantage fiscal, croît ainsi avec le revenu. À l'inverse, l'intention d'en faire bénéficier un proche est un motif de détention plus fréquent chez les ménages modestes. La préparation de la retraite est citée toutefois, quant à elle, avec la même fréquence, quel que soit le niveau de revenu.

Pour le PEP et les valeurs mobilières, comme pour l'assurance vie, l'importance de la retraite comme motif d'épargne évolue avec l'âge de la personne de référence du ménage (graphique 7). Jusqu'à 60 ans, plus elle avance en âge, plus il s'agit d'un motif fréquemment mis en avant. Logiquement, une fois passé l'âge de liquidation

de la retraite, situé majoritairement entre 60 et 65 ans, cette motivation apparaît en net recul.

La préparation de la retraite est *a contrario* un motif d'épargne qui ne semble pas lié au revenu (graphique 8). Seul l'achat de valeurs mobilières en vue de la retraite enregistrerait une légère croissance chez les détenteurs les plus aisés.

■ Une épargne plus souvent détenue en vue de la retraite par les indépendants et les 40-64 ans

Afin de mesurer l'effet de chacune des caractéristiques sur l'épargne en vue de la retraite, en neutralisant l'effet des autres variables observables disponibles dans l'enquête, on effectue comme précédemment une régression logistique (tableau 2). Plus précisément, parmi les ménages qui détiennent l'un des quatre produits d'épargne considérés ici, on étudie la part de ceux qui déclarent que la détention d'un de ces produits est liée à la préparation de la retraite. Cela peut s'interpréter comme une façon d'appréhender, parmi les ménages ayant la capacité d'épargner, la motivation qui conduit à constituer une épargne en vue de la retraite.

T
02

facteurs explicatifs de la motivation liée à la retraite dans la formation d'une épargne constituée d'au moins un des quatre produits étudiés

Régression logistique	Coefficient
Tranche de revenu mensuel du ménage	
Moins de 1200 euros	Référence
De 1200 à 2000 euros	ns
De 2000 à 3000 euros	ns
De 3000 à 4000 euros	ns
Plus de 4000 euros	ns
Tranche d'âge de la personne de référence du ménage	
Moins de 35 ans	-0,94 ***
De 35 à 39 ans	-0,43 ***
De 40 à 44 ans	ns
De 45 à 49 ans	Référence
De 50 à 54 ans	ns
De 55 à 59 ans	ns
De 60 à 64 ans	ns
65 ans et plus	-1,28 ***
Situation familiale	
Vie en couple	ns
Personne sans conjoint	Référence
Sans enfants	
1 enfant	ns
2 enfants	ns
3 enfants et plus	-0,19 *
Diplôme le plus élevé obtenu par la personne de référence du ménage	
Pas de diplôme	ns
Diplôme inférieur au bac	ns
Baccalauréat	Référence
BTS DUT 1 ^{er} et 2 ^e cycles universitaires	ns
3 ^e cycle universitaire	ns
Statut professionnel de la personne de référence du ménage	
Salarié du secteur public	ns
Indépendant	0,68 ***
Salarié du secteur privé	Référence
Statut d'occupation du logement du ménage	
Locataire	ns
Propriétaire accédant	ns
Propriétaire non accédant	Référence
Constante	-0,21

Texte de lecture : les effets de chaque facteur du modèle Logit sont présentés en écart par rapport à une situation de référence. Cet écart est d'autant plus significatif que le coefficient qui le mesure a une faible probabilité d'être nul. Cette probabilité peut être inférieure à 1% (coefficient très significatif, noté ***), comprise entre 1% et 5% (**), comprise entre 5% et 10% (*) ou encore supérieure à 10% (coefficient non significatif, ns). Ainsi, « toutes choses égales par ailleurs », parmi les ménages détenant au moins un des quatre produits examinés, ceux âgés de moins de 35 ans ont une probabilité significativement plus faible (au seuil de 1%) que ceux âgés de 45 à 49 ans de posséder cette épargne en vue de la retraite.
Champ : ménages dont la personne de référence n'est pas étudiante et qui détiennent un des quatre produits d'épargne retenus (PEP, épargne retraite, assurance vie ou valeurs mobilières).
Source : enquête Patrimoine 2003-2004, INSEE.

L'analyse «toutes choses égales par ailleurs» confirme les résultats de l'étude descriptive précédente qui laissait apparaître un fort effet de l'âge et peu d'effet du revenu sur la volonté de préparer sa retraite à l'occasion de la constitution d'une épargne. Ainsi, la part des ménages qui évoquent un motif lié à la retraite pour la détention d'au moins un des quatre produits d'épargne étudiés est la plus forte entre 40 et 64 ans et diminue logiquement après 65 ans.

Par ailleurs, il apparaît nettement que les indépendants, c'est-à-dire les ménages exerçant une profession libérale ou étant à leur compte, sont bien plus nombreux que les salariés à consacrer

une partie de leur épargne à la préparation de leur retraite. En effet, ils peuvent être encouragés à accumuler davantage afin de compenser le relativement faible niveau de leur pension, en partie lié à l'absence de régime complémentaire obligatoire avant le 1^{er} janvier 2004 (COR, 2001). Parmi les salariés, on peut noter qu'il n'existe pas de différence significative entre ceux du secteur public et du secteur privé.

La retraite est par contre moins souvent citée comme motif d'épargne par les familles nombreuses, dont on a vu précédemment qu'elles ont aussi une moindre propension à détenir les produits d'épargne considérés. ●

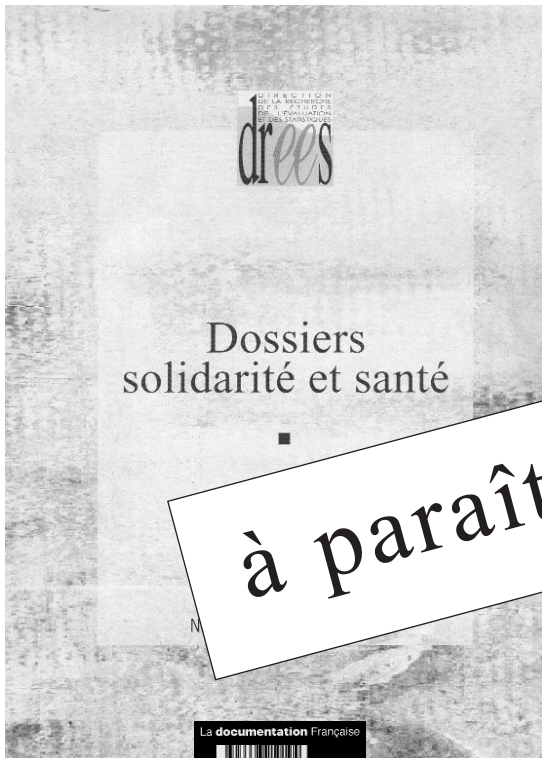
Pour en savoir plus...

Blanpain N., 2000, «Le patrimoine des indépendants diminue fortement lors du passage à la retraite», *Insee Première*, n° 739, octobre.

Conseil d'orientation des retraites (COR), 2001, «Taux de remplacement pour les indépendants», Fiche n° 3, Réunion plénière du 4 septembre 2001.

Cordier M., Rougerie C., 2004, «Patrimoine des ménages début 2004 – Le déploiement de l'épargne salariale», *Insee Première*, n° 985, septembre.

Guillaumat-Tailliet F., Martinez C., Dumontier F., 1998, «Le Patrimoine des ménages début 1998. Qui détient quoi?», *Insee Première*, n° 584, mai.



ÉTUDES DIVERSES

Prix : 11,60 euros (4 numéros par an)

Les Dossiers solidarité et santé
sont diffusés par la Documentation
Française
29, quai Voltaire - 75344 Paris cedex 07

8

Renseignements,
commande et abonnement annuel au :
01 40 15 70 00

Commande en ligne :
www.ladocfrancaise.gouv.fr

Derniers numéros parus :

- Les professions de santé et leurs pratiques
N° 1, janvier-mars 2006
- Les revenus sociaux en 2004
N° 4, octobre-décembre 2005
- Études diverses
N° 3, juillet-septembre 2005
- Études diverses
N° 2, avril-juin 2005
- Études sur les dépenses de santé
N° 1, janvier-mars 2005

au sommaire de ce numéro

L'ESPÉRANCE DE VIE SANS INCAPACITÉ CONTINUE D'AUGMENTER

Emmanuelle CAMBOIS et Jean-Marie ROBINE

L'INCAPACITÉ ET LE HANDICAP DANS L'ENQUÊTE SANTÉ 2002-2003 : DIVERSITÉ DES APPROCHES ET USAGES DES INDICATEURS

Emmanuelle CAMBOIS et Jean-Marie ROBINE

LA MOBILITÉ DES PERSONNES ÂGÉES ET HANDICAPÉES HÉBERGÉES EN ÉTABLISSEMENTS

François CHAPIREAU

L'ÉVOLUTION DES OPINIONS DES FRANÇAIS EN MATIÈRE DE SANTÉ, DE HANDICAP, DE FAMILLE, DE RETRAITE, DE PAUVRETÉ ET DE PROTECTION SOCIALE ENTRE 2000 ET 2005

Pierre BOISSELOT

L'IMPACT DES EXONÉRATIONS DE COTISATIONS PATRONALES DE SÉCURITÉ SOCIALE SUR L'EMPLOI : UNE NOUVELLE ÉVALUATION

Marie HENNION et Christian LOISY

LES DISPARITÉS DÉPARTEMENTALES D'ORGANISATION CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DU RMI UN AN APRÈS LA DÉCENTRALISATION

Marie AVENEL et Cécile NABOS